13-18 Questions justice

Propos recueillis par HERNANDEZ Luis Angel 4^{ème} B



Le Mardi 23 janvier 2018, la classe de 4^{ème} B a participé à l'exposition 13 - 18 question Justice animée par Madame SILVANO, le professeur documentaliste et le brigadier chef de police, responsable de la cellule de prévention de la délinquance en milieux scolaire, Mme CHONG-PAN Jacqueline.

Première partie La Convention internationale des droits de l'enfant, CIDE

Madame SILVANO, le professeur documentaliste a introduit l'exposition avec la convention internationale des droits de l'enfant CIDE de 1989.

Parce que les enfants sont plus vulnérables que les adultes, parce qu'ils n'ont ni droit de vote ni influence politique ou économique, parce que le développement sain des enfants est crucial pour l'avenir de toute société, le monde s'est doté en 1989 de la « Convention internationale des droits de l'enfant » (CIDE).

54 articles, énonçant notamment...

Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée Le droit d'aller à l'école

Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation

Le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination

Le droit de ne pas faire la guerre, ni la subir Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes

Le droit de jouer et d'avoir des loisirs

Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation

Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé



Deuxième partie Questions – réponses

Les élèves se regroupent en binôme, choisissent une question, la lisent à haute voix et le brigadier donne la réponse.





1 Réseaux sociaux : Peut-on tout dire ?

En théorie, oui, dans le respect de la dignité humaine.

Attentat, mise en danger de la population, acte terroriste.

La loi prévoit que chaque individu a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite. Il est donc possible de déposer plainte pour s'opposer à sa diffusion publique.

2. Drogue: Un ami est en manque de drogue. Qu'est-ce que je dois faire?

La drogue d'après les élèves est quelque chose que l'on consomme d'illégal, qui rend dépendant et modifie le comportement.

Le brigadier précise que la drogue détruit des milliers de neurones qui permettent de réfléchir.

Pour aider un drogué, il faut l'accompagner dans un centre de désintoxication ou chez le médecin.

Un consommateur peut être puni par la loi avec 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende. Pour les mineurs les peines sont divisées par deux.

Classification tripartite des infractions en fonction de la gravité

1. Contravention: amende

2. Délits: pas plus de 10 ans de prison 3. Crimes: 10 ans et plus de prison

3. Santé

Possibilité pour un jeune d'aller seul chez le médecin. Si le jeune est et que la maladie nécessite un traitement, le médecin doit prévenir les parents.

4. Relations sexuelles : Est-ce qu'un adulte a le droit d'avoir des relations sexuelles avec un mineur ? Une personne majeure a des relations sexuelles avec une personne de moins de 15 ans, risque 2 ans de prison, même s'il y a consentement du mineur.

Attention, même si la majorité sexuelle est à 15 ans, les relations sexuelles entre le jeune et un adulte qui a autorité sur lui sont interdites.



5. Homicide

Homicide volontaire où un être humain en tue un autre volontairement, il est qualifié de meurtre s'il n'y a pas de préméditation jusqu'à 30 ans de prison et d'assassinat s'il est prémédité prison à perpétuité

Les violences volontaires ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner, où un être humain tue sans intention de tuer, mais en faisant usage d'une violence qui, elle, est volontaire jusqu'à 15 ans de prison.

L'homicide involontaire, où être humain en tue un autre par accident en commettant un délit ou un crime ou par négligence criminelle jusqu'à 5 ans de prison et une amende de 75 000 euros.

Le brigadier insiste auprès des élèves pour leur dire que le meilleur moyen de protéger sa vie est de rester à l'abri.

La légitime défense c'est blesser quelqu'un pour protéger sa vie.



6. Le vol

D'après les élèves, le vol c'est prendre quelque chose qui ne t'appartient pas. Il s'agit d'une infraction puni par 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Etre complice d'un vol, comme faire le guet est aussi puni par la loi.



7. Mariage

Majorité

Il est possible de se marier en France à partir de 18 ans. Moins de 18 ans, une dérogation est possible par le procureur de la République et l'accord des parents.

Monogamie

Vous ne devez pas être déjà marié, que ce soit au regard de la loi française ou d'une loi étrangère.

Absence de lien de parenté ou d'alliance

Un lien de parenté trop proche est une cause d'empêchement du mariage.

Consentement

Chacun doit consentir au mariage.

Si l'un des futurs époux est sous tutelle, il doit obtenir l'accord du tuteur, du juge des tutelles ou du conseil de famille.

Les mariages d'un même sexe sont autorisés depuis la loi du 17 mai 2013.

8. Harcèlement : Agression physique ou morale.

- Que faire ? Il faut se comporter comme un citoyen et dénoncer. En effet, nous sommes responsables de la sécurité de chacun. D'ailleurs, la loi prévoit une infraction, non assistance à personne en danger. La personne qui filme ou qui diffuse risque des poursuites.

Troisième partie Le test pour sélectionner les candidats qui participeront à l'épreuve finale



Madame SILVANO, à la fin des questions – réponses avec Madame le Brigadier, fait passer un test aux élèves.

Les deux élèves retenus pour affronter, le jeudi 1^{er} février, les élèves sélectionnés des autres classes sont :

BUISSERETH Ivanne 17/20

HERNANDEZ Luis Angel 20/20